Inscription à l'I. des S.

Nord

ASCO

FORÊT de CAROZZICA

et

HAUTE VALLÉE de l'ASCO

Ech. : 1/80.000

Arr. du 26 - 1 - 1948

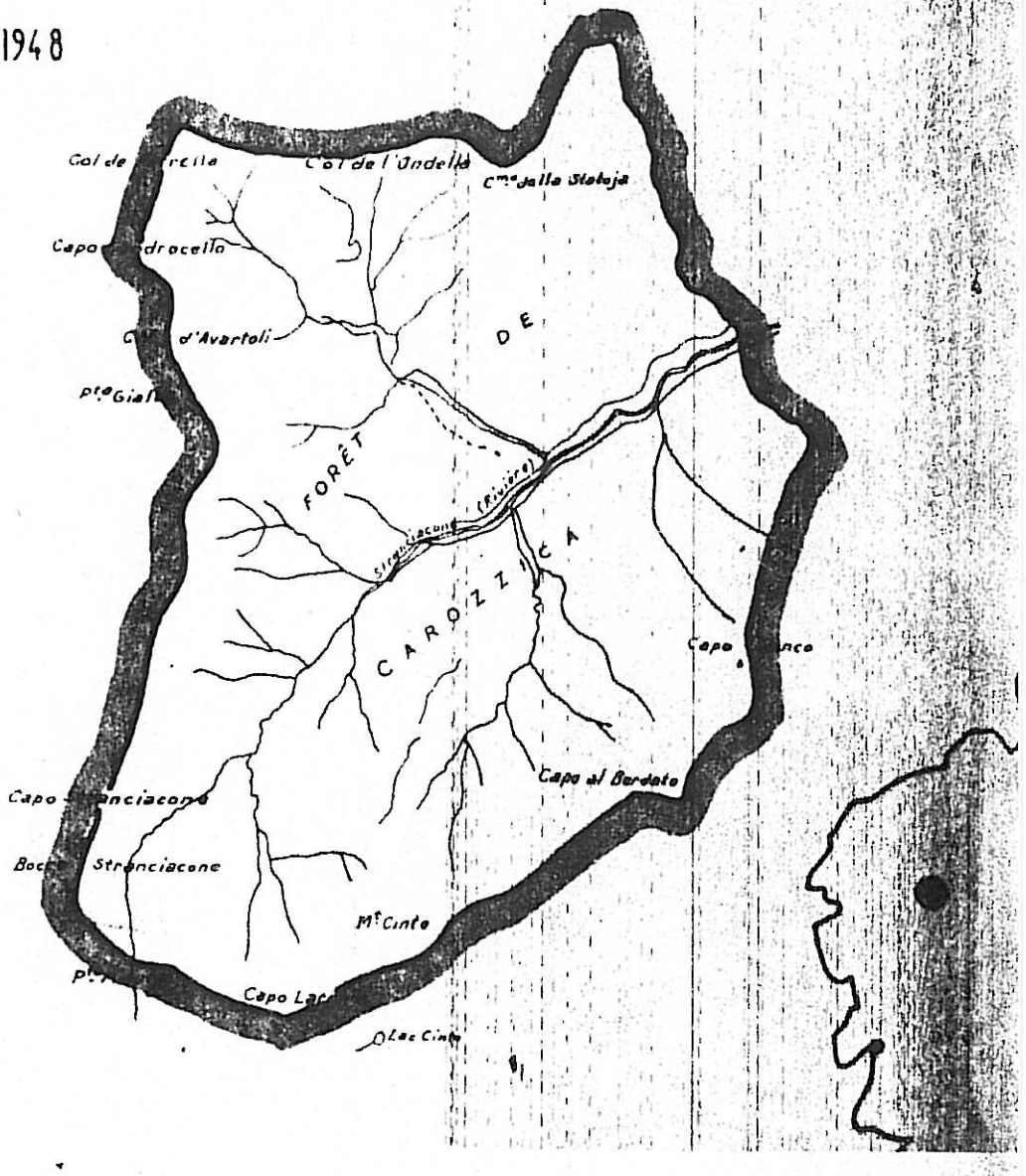

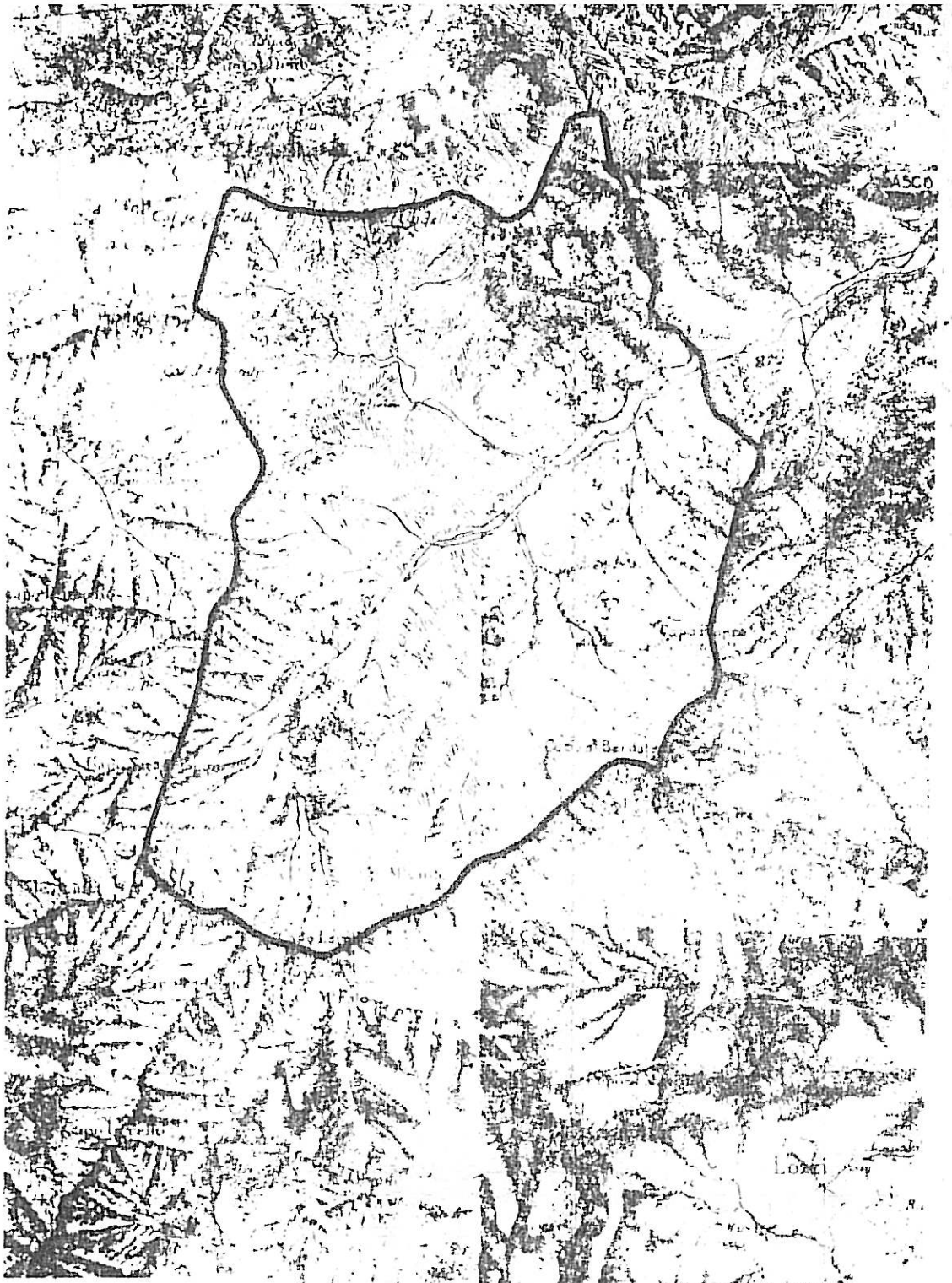

Extrait de la carte de l'E.M. au 1/80.000

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des Sites pittoresques de Corse l'ensemble formé à Asco par la forêt de Carozzica et la Haute Vallée l'Asco (ou de Stranciacone).

Le site est délimité : au nord : par la limite sud de la commune d'Omicapella, à l'ouest : par les limites est des communes de Calenzana et Manso, au sud : par les limites nord des communes d'Albertacce, de Lozzi de Conscia jusqu'à la limite est de la Section H5 de la commune d'Asco, à l'est : par les limites ouest des sections M6, H4, H1, C5, C3, A5

parcelles cadastrales visées : Section D - N°s 1 à 46
Section E - N°s 1 à 56
Section F - N°s I à III
Section G - N°s I à 22
Section H - N°s 240 à 266

→ Asco forêt de Carozzica-Vallée de l'Asco: 26 Janvier 1948